



L'APA en établissement

..... En résumé

Etre âgé de plus de 60 ans et en situation de dépendance

L'allocation APA est destinée à couvrir une partie des dépenses nécessaires aux actes essentiels de la vie quotidienne ou dans le cas d'une nécessaire surveillance régulière. L'APA aide à payer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des USLD (unités de soins de longue durée).

En savoir plus : [Questions / Réponses](#)

[La Maison départementale de l'autonomie et les antennes territoriales de l'autonomie](#)

- [Formulaire de demande APA \(PDF - 3.73 Mo\)](#)

Contactez-nous